

À Châtillon, le harcèlement scolaire, c'est l'affaire de tous !

Chaque année, le jour du 9 novembre est marqué par la journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école. Mobilisée contre ce fléau, la Ville de Châtillon, « Ville Amie des Enfants »* a mis en place depuis le mois d'avril de cette année un point écoute harcèlement scolaire.

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Au sein des écoles, elle se traduit par des violences à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Lorsqu'un enfant ou un adolescent est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, il s'agit de harcèlement scolaire.

Fortement mobilisée contre ce fléau, la Ville de Châtillon agit concrètement pour lutter contre le harcèlement scolaire. Ainsi, « *un point d'écoute harcèlement scolaire est proposé depuis le mois d'avril 2023 par la Ville* » indique Nadège AZZAZ, Maire de Châtillon. Ce point d'écoute s'adresse aux enfants scolarisés en école élémentaire, au collège et au lycée - qui peuvent se présenter seuls ou accompagnés d'un adulte, et aux familles. Les permanences du point écoute harcèlement sont confidentielles et gratuites.

En parallèle, « *des actions de prévention sont régulièrement organisées à destination des élèves sur les temps scolaires et périscolaires, ainsi que des ateliers de sensibilisation pour les familles. Enfin, les animateurs des accueils de loisirs, des structures jeunesse et les agents de la Police Municipale vont bénéficier d'une formation dédiée au harcèlement dès la semaine prochaine.* », complète Antoine JOUENNE, adjoint à la Maire de Châtillon délégué à l'Éducation et la Vie scolaire.

* Titre décerné par l'UNICEF en 2021

Point écoute harcèlement

Permanences mensuelles, gratuites et anonymes

- Pour un rendez-vous : 01 42 31 81 26 (ligne ouverte du lundi au vendredi, 10h/12h – 14h/16h30)

